

FEUILLE DE PROCLAMATION n°1/1
annexée au procès-verbal des opérations électorales

Fait à Saint-Nicolas-du-Pélem, le 5 juin 2026

Pondich

Les membres du bureau,

Le secrétaire,

² Indiquer s'il s'agit d'un délégué, d'un délégué supplémentaire ou d'un suppléant.